

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le premier juin deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le sept juin deux mille dix-sept à vingt heures, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Étaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLETT, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, Maires-Adjoints ; JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, JL. DELERIN, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

Absents représentés : D. LAFON (pouvoir à T. NAPOLY), R. BENMERADI (pouvoir à E. CHAMBON), ME. MORIN (pouvoir à JC. PORCHERON), AM. MERCADIER (pouvoir à R. LHOSTE), V. RADOARISOA (pouvoir à F. GAGNARD), P. BUCHET (pouvoir à G. MERGY)

Absent : J. N'GALLE-EBOA.

Secrétaire : M. FOULARD est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire rend compte des décisions prises depuis le 26 avril 2017 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ Adoption du procès-verbal de la séance du 26 avril 2017 à l'unanimité

➤ DEMOCRATIE

1- Mise à jour de la délégation du Conseil Municipal au Maire, de l'article L2122-22 DU CGCT faisant suite à la loi n°2015-991 du 7 août 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De Modifier et de Compléter, pour la durée du mandat, les compétences déléguées par le Conseil municipal au Maire au sens de l'article L2122-22 du CGCT tel que modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République comme suit :
- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 16° De transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- 26° De demander à tout organisme financeur l'attribution de toute subvention, en fonctionnement ou en investissement, quels que soit la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.
- 27° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme prévues par Code de la Construction et de l'Habitation, le Code de l'Environnement et le Code de l'Urbanisme pour les travaux de construction ou d'aménagement d'un établissement recevant du public (ERP), les enseignes et pré-enseignes et les travaux de démolition, transformation ou édification des biens municipaux pour les travaux exemptés de permis de construire au titre de l'article R.421-1 du Code de l'Urbanisme.

- De dire que la présente délibération vient compléter la délibération n° DEL140406_4 en date du 6 avril 2014 portant sur les délégations consenties par le Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,
- Qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, cette délégation est étendue au Premier Adjoint ainsi qu'à chacun des Adjointes dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement du Premier Adjoint.
- Que les décisions prises en application de la présente délégation peuvent être signées par un adjoint ou conseiller municipal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L2122-18 du CGCT.
- Que conformément aux dispositions de l'article L2122-23, les décisions prises par le Maire (ou un élu ayant délégation), en vertu de l'article L2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.
- Que dans un souci de simplification administrative et dans le respect des articles L2122-19, R2122-8 et R2122-10 du CGCT, le Maire est autorisé à déléguer sa signature à des agents municipaux.

➤ RESSOURCES HUMAINES

2- Plan de formation 2017

Le Conseil Municipal, **prend acte**, du plan de formation 2017. Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels. En validant le plan de formation sera remplie l'obligation rappelée par la loi du 19 février 2007 pour l'ensemble des actions de formation qu'elle prévoit :

- Intégration et professionnalisation
- Perfectionnement
- Préparation aux concours et examens professionnels.

Les crédits nécessaires à l'exécution de ce plan sont inscrits au chapitre 011.

3- Tableau des emplois – Création et suppression d'emplois

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la création d'un poste d'ingénieur principal, à temps complet et la suppression d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe.

L'effectif des grades concernés sera modifié comme suit :

Grade	Situation avant décision		Situation après décision	
	Emplois	Dont temps non complet	Emplois	Dont temps non complet
Ingénieur Principal (+1)	4	0	5	0
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe (-1)	6	0	5	0

➤ FINANCES

4- Budget Ville : Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve la décision modificative numéro 1 du budget principal communal 2017 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap	Libellé	BP 2017	DM4	TOTAL	Chap	Libellé	BP 2017	DM4	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 418	-	6 418 620.27	013	Atténuation des charges	432	-	432 000.00
012	Charges de personnel	620.27	-	20 064 556.00	70	Produits des services, domaines et ventes	4 186	-	4 186 862.80
014	Atténuation des produits	20 064	-	357 934.00	73	Impôts et taxes	862.80	-	24 637 822.00
65	Autres charges de gestion courante	556.00	-	7 929 281.00	74	Dotations et participations	24 637	-	7 119 544.79
		357	-		75	Autres produits de gestion courante	822.00	-	425 020.00
	Total dépenses de gestion	34 770	-	34 770 391.27		Total recettes de gestion	36 801	-	36 801 249.59
66	Charges financières	000.00	-	655 000.00	76	Produits financiers	220	-	220 137.02
67	Charges exceptionnelles	61	-	61 950.00	77	Produits exceptionnels	137.02	-	37 021
022	Dépenses imprévues	950.00	-	-		Total recettes réelles de fonctionnement	386.61	-	37 021 386.61
	Total dépenses réelles de fonctionnement	35 487	-	35 487 341.27	042	Ordre entre sections	115	-	115 000.00
023	Virement en section d'investissement	2 782	-	2 782 542.04	043	Ordre au sein de la section	000.00	-	-
042	Dotations aux amortissements	542.04	-	916 530.63		Total recettes d'ordre de fonctionnement	115	-	115 000.00
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	3 699	-	3 699 072.67		Recettes totales de fonctionnement	37 136	-	37 136 386.61
	Dépenses totales de fonctionnement	39 186	-	39 186 413.94		R002 - Excédent de fonctionnement	7 113	270.00	7 113 362.55
	D002 - Déficit de fonctionnement reporté					Total des recettes de fonctionnement cumulées	44 250	-	44 249 749.16
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	413.94	-	413.94			019.16	270.00	

SECTION D'INVESTISSEMENT					SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap	Libellé	BP 2017 + RAR	DM4	TOTAL	Chap	Libellé	BP 2017 + RAR	DM4	TOTAL
20	Immobilisation incorporelles (sauf 204)	1 425	22 910.00	1 402 394.56	13	Subventions d'investissement	3 977	-	3 977 468.84
204	Subventions d'équipements	304.56	-	4 879.95	16	Emprunt	468.84	-	4 102 000.00
21	Immobilisations corporelles	4 879.95	-	10 582 641.80	21	Immobilisations corporelles	4 102	-	-
23	Immobilisations en cours	10 582	-	3 381 890.04	23	Immobilisations en cours	50	-	50 000.00
	Total dépenses d'équipement	15 394	-	15 371 806.35		Total recettes d'équipement	8 129	-	8 129 468.84
10	Participations et créances rattachées	716.35	26 910.00	26 910.00	10	Dotations, fonds divers et réserves (yc 1068)	2 454	-	2 454 849.05
13	Subventions d'investissement	335	-	335 220.00	27	Opérations pour compte de tiers	849.05	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	220.00	-	1 533 710.00	165	Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-
26	Participations et créances rattachées	1 533	-	-	024	Produits des cessions	5 190	-	5 190 000.00
27	Autres immobilisations financières	710.00	-	-	45	Opérations pour compte de tiers	000.00	-	-
45	Opérations pour compte de tiers	-	-	-		Total recettes réelles	15 774	-	15 774 317.89
	Total dépenses réelles d'investissement	17 263	4 000.00	17 267 646.35	040	Ordre entre section	912	4 000.00	916 530.63
040	Ordre entre section	115	-	115 000.00	021	Virement de la section de fonctionnement	530.63	-	2 782 542.04
041	Opérations patrimoniales	000.00	-	150 000.00	041	Opérations patrimoniales	2 782	-	150 000.00
	Total dépenses d'ordre d'investissement	265	-	265 000.00		Total recettes d'ordre d'investissement	3 845	4 000.00	3 849 072.67
	Dépenses totales d'investissement	17 528	4 000.00	17 532 646.35		Recettes totale d'investissement	19 619	4 000.00	19 623 390.56
	D001 - Déficit d'investissement reporté	2 090		2 090 744.21		R001 - Excédent d'investissement reporté			
	Total des dépenses d'investissement cumulées	390.56	4 000.00	390.56		Total des recettes d'investissement cumulées	390.56	4 000.00	390.56

[C. MARAZANO, A. SOMMIER, J.J. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET (pouvoir à G. MERGY), S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI, s'abstiennent.]

➤ **TRAVAUX – AMENAGEMENT - URBANISME**

5- Demande de subvention pour des travaux de mise en œuvre d'un nouveau Kiosque au Parc Sainte Barbe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de travaux de mise en place d'un kiosque dans le parc Ste Barbe dont le montant est estimé à 64 266.00 euros HT, soit 77 119.20 € TTC. Le kiosque actuel en bois a été brûlé et détruit en grande partie. Il sera remplacé par un kiosque plus grand de 30 m² avec une ossature et une charpente métalliques et une toiture en zinc.
- De solliciter l'attribution d'une subvention exceptionnelle de l'État au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 20 000 € et tout autre aide financière potentielle nécessaire à ces travaux.
- De donner délégation au Maire pour signer les demandes d'aides financières.
- De s'engager à inscrire au budget les coûts nécessaires et suffisants pour ces travaux

6- Approbation du rapport d'activité de la S.P.L.A. Panorama - Exercice 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le rapport portant sur l'activité de la S.P.L.A. Fontenay-aux-Roses-Clamart pour l'exercice 2016.

Les administrateurs de la S.P.L.A., Messieurs, C. BIGRET, M. FAYE, JM. DURAND, ne prennent pas part au vote,

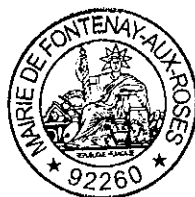
[C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET (pouvoir à G. MERGY), S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI, ne prennent pas part au vote.]

M. le Maire indique que le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 3 juillet 2017 à 20H00.


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h13.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le 8 juin 2017



**Le Maire
Conseiller Départemental**


Laurent VASTEL

POUR INFORMATION

Les procès-verbaux Intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville
www.fontenay-aux-roses.fr ou sur simple demande auprès de la Mairie